

Pour surcroît d'infamie, le père Oliva, général des jésuites, prêchait dans les églises : « Que toutes les actions du pape » étaient saintes et méritoires, que c'était pour le bonheur » des fidèles qu'Alexandre VII et ses cardinaux se résignaient » à être riches, et pour obéir à ces paroles du Cantique des » cantiques : « Que tes mamelles sont belles, ma sœur, mon » épouse!.... » L'astucieux disciple d'Ignace de Loyola ajoutait que Dieu ne voulait pas que son Église eût un sein flétri » comme les amazones décrites dans les ouvrages des auteurs » profanes, mais que sa poitrine fût ornée de deux mamelles » rebondies, pour que les princes et les évêques pussent se » nourrir d'un lait abondant..... »

Non-seulement sa Sainteté ne négligeait aucune occasion de stimuler la charité de ses propres sujets, pour la plus grande gloire de Dieu, mais encore elle cherchait à usurper les domaines de ses voisins, toujours d'après le même principe, et décrétait solennellement l'incamération de Castro et de Comachio, sans être arrêtée par la crainte de s'exposer à une guerre terrible avec Louis XIV et avec Philippe IV, qui avaient pris l'engagement de faire restituer ces villes aux maisons d'Este et de Farnèse, leurs légitimes propriétaires.

Bien plus, Alexandre VII s'étant assuré par un traité l'appui de l'empereur d'Allemagne, ne garda plus aucun ménagement envers la France; il fit même insulter publiquement, par les Corses de sa garde particulière, les gens du duc de Créqui, ambassadeur de Louis XIV; ce qui amena une collision sanglante. Les Corses ayant eu quelques-uns des leurs tués ou blessés, voulurent prendre une revanche, et se réunirent au nombre de plus de quatre cents, s'avan-

cèrent en armes, tambour battant et enseignes déployées, vers le palais de l'ambassade, se saisirent des avenues et des rues qui y aboutissaient, et se préparèrent à en faire l'assaut. Le duc de Créqui parut aussitôt à son balcon pour faire respecter son caractère d'ambassadeur par les soldats du pape; mais au lieu de l'écouter, ils firent feu sur lui; heureusement il ne fut pas atteint, et les balles brisèrent seulement les carreaux et les glaces de son appartement. Presque au même instant ils déchargèrent leurs mousquets sur le carrosse de l'ambassadrice, qui cherchait à rentrer au palais, et tuèrent le page qui se tenait à la portière. Enfin il ne fallut rien moins que l'intervention des ambassadeurs des autres puissances pour faire cesser ces désordres.

Le duc de Créqui réclama contre une telle violation du droit des gens, et demanda la punition des coupables; le saint-père refusa de lui donner satisfaction, et fit même renforcer les postes des Corses qui se trouvaient autour du palais de l'ambassade française. Il n'était guère possible de pousser plus loin l'insolence; aussi le duc de Créqui, après avoir protesté contre une semblable conduite devant les représentants des autres puissances, déclara-t-il, que ne se trouvant plus en sûreté à Rome, il allait se retirer à San-Quirico, sur la frontière des états de Toscane.

Dès que ces événements furent connus à la cour de France, ils excitèrent une fermentation extraordinaire dans les esprits; le roi Louis XIV, qui depuis la mort de Mazarin s'était placé à la tête des affaires du royaume, en éprouva une telle indignation, qu'il jura de punir l'audacieux pontife et de venir le brûler dans Rome. Il chassa immédiatement de



Paris le nonce Piccolomini, lui enjoignit de se retirer à Meaux et d'y attendre sa volonté; et comme il apprit que celui-ci, au lieu d'obéir, avait pris la route de Saint-Denis, il envoya à sa poursuite une compagnie de mousquetaires à cheval, et le fit conduire jusqu'à la frontière de Savoie.

Quand Piccolomini arriva à Rome, sa Sainteté venait de recevoir des lettres du cardinal d'Aragon et du grand-duc de Toscane qui lui annonçaient que la France avait demandé aux Espagnols le passage par le Milanais pour une armée qui se réunissait sous les ordres du maréchal du Plessis-Praslin, et qui était destinée à envahir les états ecclésiastiques. Alexandre supposa que ces préparatifs n'avaient d'autre but que de l'épouvanter; et lorsque le duc de Créqui lui eut notifié que la France demandait, pour réparation des insultes faites à son ambassadeur, que son frère don Mario Chigi, gouverneur de Rome, fût exilé à Sienne pour ne l'avoir pas secouru contre les gardes corses; que le chapeau fût retiré au cardinal Impériali; que les troupes corses fussent bannies de Rome à perpétuité; qu'on érigeât au milieu de la place Farnèse une pyramide portant une inscription infamante pour l'attentat commis sur la personne d'un ambassadeur; que la ville de Castro fût restituée aux Farnèse, et celle de Comachio à la maison d'Este; pour toute réponse, le pape nomma le cardinal Impériali légat de la Romagne, fit compter un mois de solde à ses gardes corses à titre de gratification, ajouta de nouveaux bénéfices aux revenus de son frère, et publia qu'il n'effectuerait jamais la désincamération de Castro, attendu que les bulles pontificales commandaient d'augmenter les domaines de l'Église, et défen-

daient expressément de jamais les amoindrir. « Nous sommes » résolu, ajoutait sa Sainteté dans son bref, à exposer l'état » ecclésiastique et même notre vie aux sanguinaires violences » des rois, pour soutenir les droits sacrés de notre siège; » mais nous ne succomberons pas sans avoir mis en œuvre » pour notre défense tous les secours qui peuvent nous venir » des hommes; et s'ils sont insuffisants, nous prions Dieu » d'envoyer du ciel des légions d'anges pour combattre en » notre faveur. »

Comme il l'avait annoncé, le pontife, avant d'enrégimenter les anges sous l'étendard de l'Église, somma Léopold I^{er} de tenir ses promesses et de faire entrer une armée en Italie pour défendre le saint-siège, en même temps qu'il attaquerait la France d'un autre côté; mais l'empereur, qui était peu jaloux d'entrer en hostilité avec Louis XIV, depuis les récentes victoires de ses généraux, refusa de tenir les engagements qu'il avait pris envers le saint-siège, et donna simplement la permission de lever des troupes dans les états de l'empire. Sa Sainteté se récria contre ce manque de foi; néanmoins elle n'osa pas rompre ouvertement avec l'empereur dans un moment si critique; elle se décida à accepter les dernières propositions de Léopold, et à faire lever des troupes allemandes pour les joindre aux vingt mille hommes de pied et aux deux mille hommes de cavalerie qui étaient déjà enrôlés sous les drapeaux de la cour de Rome.

Pendant que Louis XIV, mettant à exécution ses menaces contre le saint-siège, s'emparait de la ville d'Avignon, du comtat Venaissin et se préparait à envahir l'Italie, par une de ces aberrations de l'esprit humain si fréquentes chez les

rois, sa majesté poursuivait avec acharnement les détracteurs de l'autorité pontificale et prenait le parti des jésuites contre les jansénistes. Avec l'appui du monarque, les jésuites avaient fait condamner par la Sorbonne les Provinciales de Pascal et les Disquisitions de Paul Irénée, et leur avaient fait appliquer les ordonnances rendues contre les libelles diffamatoires et contre les écrits hérétiques.

Vincent de Paule, qui avait été l'un des instigateurs de ce jugement inique, employait également ses efforts pour faire adopter le formulaire relatif à la condamnation des cinq propositions et que l'assemblée générale du clergé de France avait dressé, mais toujours sans pouvoir vaincre l'opiniâtre résistance des jansénistes. Enfin, à sa sollicitation et à celle de son confesseur, Louis XIV se mêla de cette importante affaire, et pour contraindre les solitaires de Port-Royal à se soumettre aux décisions du pape, il fit enlever de leur retraite Marie-Angélique Arnauld et les religieuses, et dispersa les pieux moines dans différents couvents.

Le grand roi n'en poursuivait pas moins la guerre avec le saint-siège; et ses troupes avaient déjà pénétré dans le Milanais, lorsque Alexandre, alarmé de ses progrès et craignant de voir les états de l'Église à feu et à sang, Rome saccagée et lui-même déposé du trône apostolique, consentit à faire réparation des insultes que la France avait reçues à Rome dans la personne de son ambassadeur. En conséquence, sa Sainteté signa le traité de Pise, s'obligea à élever une pyramide en signe d'expiation, comme l'avait demandé le duc de Créqui, promit de bannir à jamais les Corses des terres de l'Église, et fit publiquement le serment que ni

officier de sa cour ni membre de sa famille n'avait pris la moindre part à l'attentat dont avait à se plaindre le roi de France; ce qui n'empêcha pas que six jours après avoir ratifié le traité de Pise, le souverain pontife ne traçât de sa propre main et ne déposât aux archives du château Saint-Ange la protestation suivante, comme preuve de son insigne fourberie : « De notre propre mouvement et science, dans la » plénitude de notre pouvoir, nous déclarons que nous n'a- » vons conclu la paix avec Louis XIV que par force et dans » la juste crainte que nous inspiraient les armes de ce des- » pote altier; nous protestons devant Dieu et devant ses glo- » rieux apôtres saint Pierre et saint Paul, que nous n'avons » consenti sincèrement à aucun des actes que nous avons » signés, ni à aucune des nombreuses satisfactions que nous » avons fait serment de donner à ce roi. Bien loin de vouloir » remplir nos engagements, nous déclarons que nous nous » opposerons à leur exécution, principalement à la désinca- » mération de Castro et de Comachio; nous déclarons nos » promesses nulles et non avenues; nous décrétons, en outre, » que la présente protestation sera valide, qu'elle aura une ef- » ficacité pleine et entière, quoiqu'elle ne soit pas enregistrée » dans les actes publics; enfin nous voulons qu'elle porte té- » moignage de notre véritable volonté, en tous temps, en tous » lieux, pour les avantages du saint-siège; nous suppléons » par la plénitude de notre pouvoir et par l'infailibilité de » nos décisions, à toutes les irrégularités que quiconque » voudrait reprendre dans cet acte, nonobstant les usages, » styles, lois, décrets, constitutions apostoliques, statuts et » tout ce qui pourrait y être contraire. »

Alexandre VII parut néanmoins se soumettre, et envoya auprès de la cour de France le cardinal Fabio Chigi, sous prétexte de faire agréer à Louis XIV les excuses du saint-siège, et en réalité pour susciter des troubles dans le royaume. Le cardinal-neveu, à peine arrivé à Paris, reprit le train de vie qu'il menait à Rome, et causa de tels scandales, que les poètes satiriques firent des épigrammes et des vaudevilles sur ses amours avec les dames de la cour, et sur ses infâmes liaisons avec les jeunes clercs de sa suite.

Mais au milieu de ses débauches et de ses intrigues galantes, Fabio Chigi ne négligeait pas les affaires de l'Église, et s'acquittait fidèlement de sa mission en animant les jésuites contre le roi et en soutenant ceux qui dans leurs ouvrages mettaient le pouvoir des états généraux au-dessus de l'autorité du monarque. Le nonce encouragea même le père Moya, confesseur de la reine mère, à publier deux ouvrages sous le pseudonyme de Jacques de Vernant et d'Amadeus Guimenius pour soutenir les doctrines des jésuites en ce qui concernait la soumission des princes à l'Église romaine.

Le despote, qui était jaloux plus que de toute chose au monde de son autorité absolue, fit saisir les deux livres, nomma une commission d'enquête, et obtint qu'ils fussent condamnés comme subversifs de toute autorité temporelle et de toute morale publique. Alexandre VII adressa immédiatement un bref à sa majesté très-chrétienne pour la supplier de faire révoquer la sentence prononcée par la Sorbonne; le parlement s'éleva contre le bref, et publia la déclaration suivante :

« Il a paru deux livres très-condamnables; le premier con-
 » tient des maximes qui poussent à la désorganisation du gou-
 » vernement légitime; le second renferme un grand nombre
 » de propositions contagieuses pour la morale. La faculté de
 » théologie, reconnaissant que la simonie, la rébellion, la
 » prostitution, le vol et le meurtre, étaient préconisés par ces
 » écrits, a pensé qu'il était de son devoir de s'opposer aux
 » progrès de ces pernicieuses doctrines. Le pape en a jugé
 » autrement; il annule les censures et ordonne que ces livres
 » infâmes pourront être répandus dans le royaume pour l'é-
 » dification des fidèles. Malgré la prétendue infailibilité du
 » saint-siège, nous déclarons que le roi ne saurait, sans faire
 » brèche à son autorité et sans blesser les droits de sa cou-
 » ronne, accorder au pontife la satisfaction qu'il réclame
 » dans son bref. »

Les censures de la faculté ayant été maintenues, Alexan-
 dre VII fulmina une bulle terrible, par laquelle il déclarait
 présomptueuses, scandaleuses et téméraires, les décisions de
 la Sorbonne, et défendait à tous les ecclésiastiques de les
 recevoir, sous peine d'excommunication. Cette bulle ne causa
 pas la plus légère sensation en France, et le pape dut songer
 à ne pas aller plus loin, afin d'éviter une rupture sérieuse
 avec Louis XIV.

Ce qui contribua surtout à le rendre plus modéré fut l'en-
 voi d'une somme considérable que lui adressa le monarque
 pour la canonisation de François de Sales, évêque et prince
 titulaire de Genève, et pour l'achat de reliques qu'il voulait
 déposer dans différentes églises de la capitale. Alexandre VII
 expédia fidèlement le brevet de saint qui lui était demandé;

il envoya également trois caisses de reliques, emballées avec
 un grand soin, liées avec des cordons de soie rouge, et scel-
 lées des sceaux du cardinal Genesti, commis à la garde des
 restes des martyrs et des saints.

Par malheur les saintes caisses furent reçues à leur arrivée
 à Paris par un évêque qui penchait en secret pour le jansé-
 nisme; le prélat, sous les apparences du zèle le plus ardent
 et de la foi la plus naïve, demanda l'autorisation de se faire
 assister à l'ouverture des caisses par des médecins et par des
 anatomistes pour faire constater à quelles parties du corps
 appartenaient les ossements des bienheureux martyrs.

Cette vérification amena de singulières découvertes. Les
 anatomistes ayant procédé à l'ouverture de la première
 caisse, sur laquelle était écrite une légende indiquant qu'elle
 renfermait les restes de deux célèbres martyrs, trouvèrent
 des ossements de quoi former trois squelettes au lieu de
 deux. Le cardinal Fabio Chigi, qui assistait à l'expertise,
 rejeta habilement la cause de cette erreur sur le scribe qui
 avait rédigé la légende.

Dans la deuxième caisse, on trouva, au milieu d'ossements
 humains, trois fémurs d'ânes, deux tibias de chiens et
 d'autres débris d'os ayant appartenu à différents animaux
 domestiques. Le cardinal-légat avait peine à contenir son
 hilarité en entendant faire l'analyse des reliques expédiées
 par son oncle; toutefois il ne se déconcerta pas encore, et se
 contenta de dire que le démon avait, sans nul doute, ajouté
 ces ossements par malice pour éprouver leur foi.

Enfin, dans la troisième caisse, qui, suivant le bref de sa
 Sainteté, devait renfermer le chef de saint Fortuné, on trouva